

- **Reliquat sortie hiver** : A défaut d'analyse sur votre parcelle, il faut se référer au résultat de la situation la plus proche (zone climatique, type de sol, culture et précédent..) dans la présente note de synthèse annuelle départementale.

En cultures de printemps, on adapte la mesure du reliquat à l'enracinement potentiel. Ainsi, en limon moyen à profond, on prendra une profondeur de 90 cm pour des betteraves, 60 cm pour du maïs et 45 cm pour du lin ou des pommes de terre.

Attention : toutes les exploitations de plus de 3 ha doivent disposer d'une mesure de reliquat à l'exploitation (sur une des 3 cultures principales). Seules les exploitations 100% herbagères sont exclues du dispositif.

Cas particulier Agriculture Biologique :

Depuis 2021, par souci de simplification, toutes les cultures bio (y compris conversion) ayant un besoin dépendant du niveau de production (céréales, colza, maïs, tournesol, lin oléagineux), mais ne disposant pas de référence départementale ont été sorties du bilan de masse et sont désormais régies par une dose plafond. Seules les cultures de betteraves et pomme de terre relèvent encore de la méthode du bilan de masse en agriculture biologique.

Et par conséquent : en absence de culture relevant du bilan de masse, le reliquat sortie hiver est substituable par une analyse de teneur en matière organique ou une teneur en azote total du sol.

Analyse de la valeur fertilisante azotée d'un effluent d'élevage

Tout agriculteur épandant des effluents d'élevage sur un ilot cultural situé en zone vulnérable est tenu de réaliser, au cours des 3 premières années du 6^{ème} programme d'actions, une analyse de la valeur fertilisante azotée d'un effluent d'élevage de son choix parmi ceux qu'il produit dans son exploitation et épand dans la zone vulnérable. **Cette analyse doit être réalisée au plus tard avant septembre 2021.**

Reliquat utilisable en kg N/ha selon la zone pluviométrique

CULTURE	Précédent	Zone 1 : < 350 mm	Zone 2 : 350 à 450 mm		Zone 3 : > 450 mm	
			Profondeur 0-60 cm	Profondeur 0-90 cm	Profondeur 0-60 cm	Profondeur 0-90 cm
BLE	Betteraves	Très peu de données Les données disponibles sont toutefois voisines de celles obtenues en zone 3 Se Référer aux valeurs de la zone 3	20*	31 (63)	20*	30 (14)
	Pomme de terre		30*	31 (70)	20*	28 (30)
	Céréale paille enfouie		24 (27)	34 (20)	22*	35*
	Céréale paille exportée			41 (54)		
	Colza		22 (35)	31 (92)	20*	28 (36)
	Lin		26 (54)	28 (209)	22*	30 (36)
	Féverole		26*	30*	20*	25*
	Pois		25*	37*	20*	30*
	Maïs fourrage		29 (67)	33 (142)	27 (14)	32 (17)
	Maïs grain		25*	33 (14)	22*	30*
	Luzerne		35*	45*	30*	40*
	Autres		25*	33*	20*	30*
	COLZA		17 (42)	23 (63)	20*	25 (12)
ESCORGEON	24 (60)	26 (64)	20*	25*		
AUTRES CULTURES D'HIVER	24*	32*	20*	30*		
CULTURES PRINTEMPS ⁽¹⁾	Avec culture intermédiaire	30 (126)	38 (24)	32 (83)	36 (16)	
	Sans culture intermédiaire ⁽²⁾	23 (317)	23 (235)	23 (81)	28 (47)	
	Après culture dérobée	10*	15*	10*	15*	

Synthèse Chambres d'Agriculture de l'Eure et Seine-Maritime à partir d'un nombre de situations voisin de 6700 parcelles
La valeur entre parenthèses indique le nombre d'analyses prises en compte dans le calcul de la moyenne (chiffre en gras)

Sont exclues des moyennes les situations avec apports organiques récents

* A défaut d'un nombre suffisant de valeurs dans une catégorie, une valeur « guide » est proposée

(1) Pour le lin et les pommes de terre, le reliquat de référence est mesuré sur 0-45 cm (voir tableau ci-dessous) (2) Sans culture intermédiaire renseignée

En sol superficiel et reliquats terres à lin et pomme de terre (reliquat sur 45 cm en kg N/ha)

CULTURE		Zone 2	Zone 3 (et Zone 1)
Orge Hiver		9 (17)	5*
CEREALES (hors orge hiver)		15 (58)	15*
COLZA		7*	5*
AUTRES CULTURES D'HIVER		12*	10*
CULTURES PRINTEMPS	Avec culture intermédiaire	22 (35)	18 (178)
	Sans culture intermédiaire	18 (276)	
Culture printemps après dérobée **		5*	

** Dérobée récolte printemps

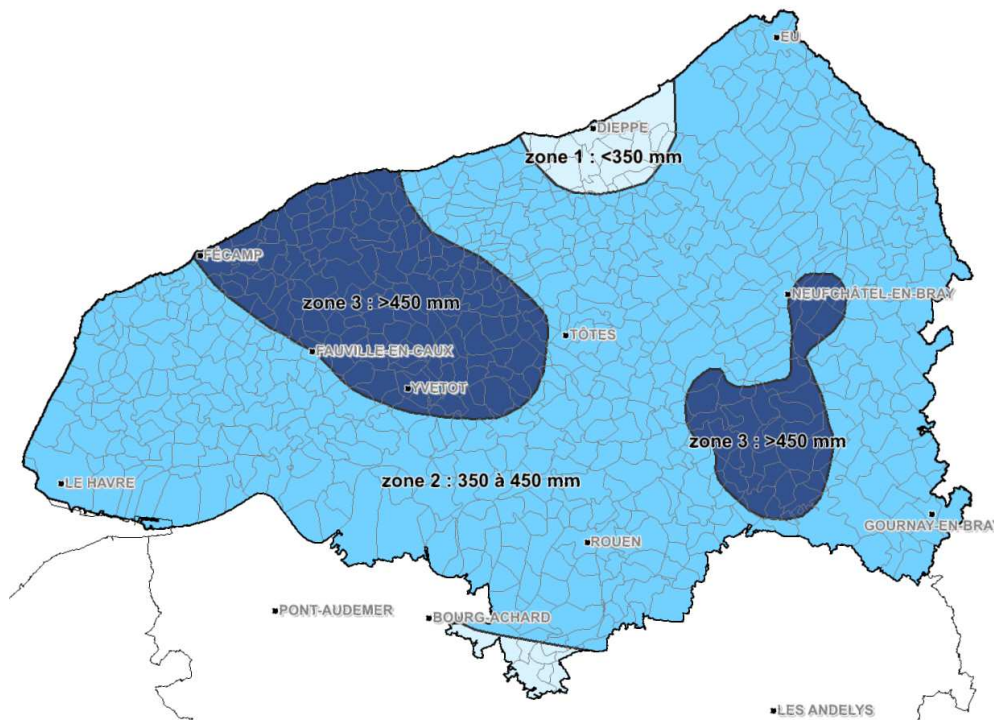
Remerciements

aux agriculteurs ayant participé aux mesures,
aux laboratoires (AUREA, GALYS, PROXILABO, LANO),
aux GDAs et CETAs, au GRCETA de l'Eure,
aux Observatoires BACs 27 et 76,
à l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
aux Coopératives NATUP, SEVEPI, NORIAP, Terres de lin
et aux négociants SOUFFLET, ALTERNAE, DUMESNIL

Pluviométrie du 1^{er} Octobre 2020 au 31 janvier 2021

Source Météo France et Arvalis Institut du Végétal

Communes Zone 1
ANCOURT
ARQUES-LA-BATAILLE
BELLENGREVILLE
BELLEVILLE-SUR-MER
BERNEVAL-LE-GRAND
BRACQUEMONT
CAUDEBEC-LES-ELBEUF
CLEON
DERCHIGNY
DIEPPE
ELBEUF
FRENEUSE
GLICOURT
GREGES
HAUTOT-SUR-MER
LA LONDE
MARTIGNY
MARTIN-EGLISE
OFFRANVILLE
ORIVAL
PENLY
ROUXMESNIL-BOUETILLES
SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF
SAINT-AUBIN-LE-CAUF
SAINT-AUBIN-SUR-SCIE
PETIT-CAUX
SAINT-MARTIN-EN-CAMPAGNE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF
SAUCHAY
TOURVILLE-SUR-ARQUES
VARENDEVILLE-SUR-MER



Les communes ne figurant pas dans la liste 1 et 3 sont rattachées à la zone 2

liste communes zone 3		
AMFREVILLE-LES-CHAMPS	ECTOT-LES-BAONS	PLEINE-SEVE
ANCOURTEVILLE-SUR-HERICOURT	ELETOT	PRETOT-VICQUEMARE
ANCRETIEVILLE-SAINT-VICTOR	EMANVILLE	REBETS
ANCRETIEVILLE-SUR-MER	ENVRONVILLE	REUVILLE
ANGERVILLE-LA-MARTEL	ERMENOUVILLE	RIVILLE
ANGLESQUEVILLE-LA-BRAS-LONG	ERNEMONT-SUR-BUCHY	ROBERTOT
VAL-DE-SAANE	ESTOUTEVILLE-ECALLES	ROCQUEFORT
ANVEVILLE	ETALLEVILLE	ROCQUEMONT
ARGUEIL	ETOUTTEVILLE	RONCHEROLLES-EN-BRAY
AUBERVILLE-LA-MANUEL	FAUVILLE-EN-CAUX	ROUTES
AUTRETOT	FECAMP	ROUVRAY-CATILLON
AUZEBOSC	FLAMANVILLE	SAINTE-AUSTREBERTHE
AUZOUVILLE-L'ESNEVAL	LA FONTELAYE	SAINTE-BEUVE-EN-RIVIERE
AUZOUVILLE-SUR-SAANE	FULTOT	SAINT-CLAIR-SUR-LES-MONTS
BAONS-LE-COMTE	GANZEVILLE	SAINTE-COLOMBE
BELLEVILLE-EN-CAUX	GERPONVILLE	SAINTE-CROIX-SUR-BUCHY
BENESVILLE	GONNETOT	SAINTE-HELENE-BONDEVILLE
BENNETOT	GONZEVILLE	SAINT-LAURENT-EN-CAUX
BERMONVILLE	GRAINVILLE-LA-TEINTURIERE	SAINTE-MARGUERITE-SUR-FAUVILLE
BERTHEAUVILLE	GRAVAL	SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS
BERTREVILLE	GREMONVILLE	SAINT-MARTIN-AUX-ARBRES
BERTRIMONT	GUEUTTEVILLE	SAINT-MARTIN-AUX-BUNEAUX
BERVILLE	LA HALLOTIERE	SAINT-MARTIN-OSMONVILLE
BEUZEVILLE-LA-GUERARD	LE HANOJARD	SAINT-PIERRE-EN-PORT
BOIS-GUILBERT	HARCANVILLE	SAINT-PIERRE-LAVIS
BOIS-HEROULT	HAUTOT-L'AUVRAY	SAINT-RIQUIER-ES-PLAINS
BOIS-HEROULT	HAUTOT-LE-VATOIS	SAINT-SAIRE
BOISSAY	HAUTOT-SAINT-SULPICE	SAINT-SYLVAIN
BOSC-BORDEL	HEBERVILLE	SAINT-VAAST-DIEPPEDALLE
BOSC-EDELIN	HERICOURT-EN-CAUX	SAINT-VAAST-DU-VAL
BOSC-ROGER-SUR-BUCHY	LE HERON	SAINT-VALERY-EN-CAUX
BOSVILLE	HERONCELLES	SASSETOT-LE-MAUCONDUIT
BOUDEVILLE	HUGLEVILLE-EN-CAUX	SASSEVILLE
BOUELLES	IMBLEVILLE	SAUSSAY
BOURDAINVILLE	INGOUILLE	SENNEVILLE-SUR-FECAMP
BRETTEVILLE-SAINT-LAURENT	LIMESY	SIGY-EN-BRAY
BUCHY	LIMPIVILLE	SOMMESNIL
CAILLEVILLE	LINDEBEUF	SORQUAINVILLE
CANOUILLE	MALLEVILLE-LES-GRES	THEROULDEVILLE
CANVILLE-LES-DEUX-EGLISES	MATHONVILLE	THEUVILLE-AUX-MAILLOTS
CANY-BARVILLE	MAUQUENCHY	THIERGEVILLE
CARVILLE-POT-DE-FER	LE MESNIL-DURDENT	THIETREVILLE
LA CHAPELLE-SAINT-OUEN	LE MESNIL-LIEUBRAY	THIOUVILLE
CIDEVILLE	MESNIL-PANNEVILLE	LE TORP-MESNIL
CLASVILLE	MONT-DE-L'IF	TOUSSAINT
CLEUVILLE	MONTEROLIER	VALLIQUERVILLE
CLIPONVILLE	MORTEMER	VALMONT
COLLEVILLE	MORVILLE-SUR-ANDELLE	VEAUVILLE-LES-BAONS
CONTREMOULINS	MOTTEVILLE	VEAUVILLE-LES-QUELLES
CRASVILLE-LA-MALLET	NESLE-HODENG	BUTOT-VENESVILLE
CRICQUETOT-LE-MAUCONDUIT	NEUVILLE-FERRIERES	VEULETTES-SUR-MER
CRICQUETOT-SUR-OUVILLE	NEVILLE	VIBEUF
CROIX-MARE	NOLLEVAL	VIEUX-MANOIR
DAUBEUF-SERVILLE	NORMANVILLE	VINNMERVILLE
DOUDEVILLE	OCQUEVILLE	VITTEFLEUR
DROSAY	OHERVILLE	YERVILLE
ECALLES-ALIX	OUAINVILLE	YPREVILLE-BIVILLE
ECRETTEVILLE-LES-BAONS	OURVILLE-EN-CAUX	YVECRIQUE
ECRETTEVILLE-SUR-MER	OUVILLE-L'ABBAYE	YVETOT
ECTOT-L'AUBER	PALUEL	